



## **Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique**

---

✉ Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies ☎ 010.42.00.50 📠 010.42.00.59

✉ Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles

Compte BE11 2100 6782 2048 - [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be) - 📧 [info@ufapec.be](mailto:info@ufapec.be)

# **Les voyages scolaires : opportunité ou discrimination ?**

## **Partie 3 : Trop chers les voyages scolaires ?**

Dominique Houssonloge  
Analyse UFAPEC Février 2013 N°02.13



## ***Intro générale : Voyages scolaires, opportunité ou discrimination pour l'élève ?***

Les parents d'élèves sont nombreux à s'exprimer et à s'interroger sur le sujet. Qu'est-ce qui est considéré comme voyage scolaire ? Est-ce obligatoire d'y participer ? Quels sont les effets de la circulaire Arena de 2006 qui impose un taux de 90 % de participation ? Quel intérêt pour l'élève, pour la classe, pour le projet d'établissement ? Pourquoi, alors que l'école est dite gratuite, doit-on payer des voyages aussi chers ? Une réglementation existe-t-elle en la matière ? Qu'est-ce qui est mis en place dans les écoles pour aider les familles en difficulté et ne pas exclure les enfants ? L'argent est-il la raison majeure qui empêche des élèves et parfois toute une classe de partir ? Comment les écoles gèrent-elles les demandes parfois exagérées des élèves ?

Derrière les voyages scolaires se dessinent des enjeux importants pour l'enfant. Les voyages forment la jeunesse ! En soi, cette idée fait l'unanimité et si l'organisation d'un voyage familial est somme toute assez simple, il n'en va pas de même pour les voyages scolaires. Organiser un voyage scolaire qui rencontrera l'adhésion de tous : enseignants, parents et élèves est un beau défi que relèvent chaque année nos écoles. Défi en termes d'organisation, de visées pédagogiques, d'accessibilité financière, de respect des convictions et des points de vue de chacun.

Au travers de trois analyses, nous aborderons :

1. L'organisation et la législation<sup>1</sup>
2. Les avantages et les inconvénients<sup>2</sup>
3. Trop chers les voyages scolaires ?

---

<sup>1</sup> Dominique Houssonloge, *Les voyages scolaires : opportunité ou discrimination ? Partie 1 - L'organisation et la législation*. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2612-voyages-scolaires-1/>

<sup>2</sup> Dominique Houssonloge, *Les voyages scolaires : opportunité ou discrimination ? Partie 2 - Avantages et inconvénients*. <http://www.ufapec.be/nos-analyses/2712-voyages-scolaires-2/>

## **Introduction**

En ce qui concerne les voyages obligatoires organisés durant le temps scolaire, rappelons qu'au terme de la première analyse, il apparaît qu'en terme d'organisation et de législation, un maximum de choses est mis en place tant au niveau de l'administration que du côté des écoles pour permettre au plus grand nombre de partir et ce, dans les meilleures conditions possibles. Au terme de la deuxième analyse faisant le point sur leurs avantages et inconvénients, on peut dire que, pour autant qu'ils soient accessibles financièrement, les voyages scolaires obligatoires sont une réelle opportunité pour l'élève aux niveaux social, culturel, éducatif et pédagogique. S'il faut rester attentif et baliser pour éviter des dérives toujours possibles, beaucoup d'efforts sont réalisés pour permettre à un maximum d'élèves de participer. Par ailleurs, la circulaire Arena de 2006 a eu comme effet positif de renforcer le travail de sensibilisation de l'élève et de sa famille à l'importance des voyages même si, et nous le déplorons, certaines familles refusent toujours, pour des raisons personnelles, éducatives ou religieuses, de laisser partir leur enfant.

La Ministre Simonet irait même au-delà puisqu'elle semble favorable à étendre la règle des 90% de participation des élèves nécessaires à l'organisation d'un voyage.<sup>1</sup> Depuis la circulaire de 2006 sur la gratuité de l'enseignement obligatoire, cela ne valait que pour les voyages de 5 jours ou plus.<sup>2</sup>

Loin d'être anodin dans la vie de l'école, le voyage scolaire est à percevoir comme un projet à long terme qui nécessite l'adhésion de tous les acteurs. Lors de l'inscription de l'enfant, nous rappelons que les parents adhèrent au projet d'établissement y compris aux projets de voyages.

Et financièrement, les voyages scolaires sont-ils trop chers pour les familles ?

Il faut préciser qu'au prix officiel du voyage, s'ajoutent tous les faux frais que constituent

- l'argent de poche (il faut se poser la question de savoir ce qui est couvert ou pas dans le prix du voyage annoncé : boissons, collations, etc.)
- la garde-robe nécessaire (par exemple des pyjamas et du linge de corps neufs, une trousse de toilette, une valise)
- l'équipement nécessaire (par exemple des vêtements de ski pour les classes de neige).

Régulièrement, des parents ou des associations de parents tirent la sonnette d'alarme et interpellent. Face au risque de surenchère et de dérives, quels dispositifs sont mis ou sont à mettre en place dans les écoles pour garantir un accès maximal aux voyages scolaires obligatoires ?

Dans une seconde partie, nous traiterons du coût des voyages parascolaires, souvent confondus avec les voyages scolaires, et tout spécialement des voyages du secondaire comme les voyages de rhéto, régulièrement pointés du doigt. Nous aborderons la question de la responsabilité de l'organisateur (en général un enseignant) mais aussi celle de l'école, de l'association de parents comme celle des familles.

---

<sup>1</sup> La Libre Belgique, La ministre de l'Enseignement, *Marie-Dominique Simonet, s'attaque aux frais scolaires*. 21/02/2013

<sup>2</sup> Communauté française, Circulaire n° 1461 du 10/05/2006 : *Gratuité de l'enseignement obligatoire et égalité des chances : coût de la scolarité à charge des familles*.

## **Les voyages scolaires obligatoires sont-ils accessibles financièrement ?**

NON ! Une majorité de parents considèrent que les voyages scolaires obligatoires sont trop chers. C'est le point de vue que nous donne généralement les parents et associations de parents.

*Nous sommes parents de trois enfants âgés respectivement de 14, 13 et 10 ans.*

*Depuis le début de l'année scolaire, les frais inhérents à des voyages ou excursions, ayant eu lieu ou prévus organisés par l'école, s'élèvent déjà à plus de 560 € pour les deux aînés, et l'année n'est pas finie :*

*Patinoire : 15 € pour les 2<sup>e</sup>*

*Croisière aux Pays-Bas et en Angleterre : 225 € pour les 3<sup>e</sup>*

*Retraite pour les 3<sup>e</sup> : 120 €*

*Visite d'une ville pour les 3<sup>e</sup> : 23 €*

*Spectacle pour les 3<sup>e</sup> : 7,5 €*

*Dernier projet pour les 2<sup>e</sup> : 170 €*

*L'année prochaine, nous aurons un enfant en 6ème primaire. C'est l'année des classes de neige avec un coût avoisinant les 550 €. Si rien ne change, nous risquons de nous retrouver l'année prochaine avec des frais de plus de 1000 €, peut-être 1500 pour ces voyages et activités scolaires.*

*Ajouté à cela les nombreux frais de fournitures scolaires et photocopies, cette situation n'est plus acceptable.*

*En temps normal, ces dépenses sont déjà lourdes à supporter, mais en période de crise et d'incertitude, nous trouvons qu'imposer ces coûts aux familles est irresponsable.*

Extrait d'un courrier reçu à l'UFAPEC d'un papa et une maman en février 2013

C'est aussi ce qui ressort de l'enquête sur les coûts scolaires que vient de publier la Ligue des familles : si 83 % des parents trouvent les voyages nécessaires, et 80 % considèrent que c'est une possibilité pour tous de voyager, 62 % considèrent également que les voyages et excursions sont trop chers.<sup>1</sup> Toutefois, il s'agit d'être prudent dans l'exploitation de ces chiffres. Il semble que l'enquête n'a pas distingué voyage scolaire, organisé durant les heures de cours et donc obligatoire, et voyage parascolaire, organisé hors des heures de cours, souvent durant les vacances et relevant d'une organisation privée et non-obligatoire même si en lien étroit avec la vie de l'école. On peut pour le moins affirmer qu'une majorité de parents considèrent les voyages scolaires et parascolaires trop coûteux.

La question du coût des voyages scolaires se situe dans la problématique plus large de la gratuité scolaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, si l'accès à l'enseignement obligatoire est gratuit et si l'objectif du décret Missions de 1997 est d'assurer l'intégration de tous les

---

<sup>1</sup> Le Ligueur, N° 5. 20/02/2013, p. 10

élèves<sup>1</sup>, il n'en reste pas moins que de nombreux frais sont à charge des familles, ces frais étant d'autant plus élevés que l'enfant grandit. De nombreuses familles éprouvent de réelles difficultés à assumer ces frais croissants, particulièrement dans un contexte de crise économique généralisée.

### ***Qu'est-ce qui est mis en place pour aider les familles ?***

Dans de nombreuses écoles rendre les voyages scolaires accessibles, c'est toujours un défi ! Pour y parvenir les écoles mettent en place une série d'aides et de bonnes pratiques. Cela nécessite du temps, de la créativité, mais le jeu en vaut la chandelle : permettre aux enfants de voyager et tout spécialement aux enfants qui n'en ont jamais l'occasion.

Dans de nombreux établissements, l'école ou l'association de parents prend en charge une partie des frais de voyage le plus souvent grâce à l'organisation d'activités : souper, vente de produits, actions, etc. Cela permet de diminuer le coût réclamé directement aux familles et de soutenir les plus précarisées d'entre elles.

Dans beaucoup d'écoles également, une caisse de solidarité existe aussi, encore faut-il qu'elle soit connue des familles et que celles-ci osent faire la démarche. Un dialogue, une mise en confiance et une sensibilisation des parents à l'opportunité des voyages peuvent y contribuer.

Bon nombre d'établissements pratiquent également des systèmes d'échelonnement et de mutualisation des voyages.

*C'est une aventure commune, le projet est à débattre avec l'équipe pédagogique. Dans notre école, il y a un séjour par degré qui se vit et se prépare de façon à ce que les élèves ET les parents soient baignés par le projet. A l'inscription de l'enfant, il y a adhésion au projet d'établissement de l'école.*

*L'école a choisi le système de mutualisation pour tous ses voyages. On demande un minimum de participation financière aux familles, parfois le 10ème afin que cela reste accessible pour tous. C'est une question de philosophie. Tous les enfants doivent avoir l'opportunité de partir.*

*L'école cherche des moyens de financement des voyages tout en assurant la sécurité du voyage (en car et non plus en transport en commun).*

*Il faut de la communication avec les parents, leur parler, leur présenter les choses.*

Un directeur d'école fondamentale

Dans les écoles à encadrement différencié, les directions sont conscientes que l'accès (quasi) gratuit est une condition indispensable pour qu'un maximum d'élèves puisse partir.

---

<sup>1</sup> Rappelons les objectifs du Décret Missions : promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves; amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle; préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures; assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

*Dans mon école, un voyage scolaire n'est pas une source de discrimination financière, puisque l'école prend en charge le coût lorsque la famille ne le peut pas, il en est de même pour les fournitures scolaires et nous essayons d'obtenir une subvention pour un projet de petit déjeuner gratuit une fois par semaine, de repas gratuit une autre fois par semaine et d'un souper "sain à bas prix" pour les familles une fois par mois (un des axes de notre plan d'encadrement différencié est l'aide aux familles précarisées, nous essayons d'obtenir de l'aide supplémentaire des mutuelles, du CPAS et de certaines chaînes de magasins). Comme déjà écrit, pour le coût, l'école intervient le plus possible grâce aux subventions de l'encadrement différencié et à des appels à projets auxquels nous répondons.*

Un directeur d'école secondaire d'encadrement différencié

Cependant, cet accès financier dépend de la bonne volonté de chaque école. Il n'y a aucune obligation ni législation en la matière, si ce n'est la règle des 90 % de participation nécessaire. Cette absence de cadre explique que chaque année, des dérives existent ; certaines dénoncées, d'autres pas. Parmi celles-ci, citons entre autres des voyages scolaires de 500 € dans le fondamental, d'autres de plus de 1000 € dans le secondaire.

Surenchère, « hyperactivité » de certains enseignants voire d'élèves, les raisons sont multiples mais toutes récusables dans un enseignement obligatoire qui doit veiller autant que possible à garantir la gratuité et l'intégration de tous.

D'autres écoles n'annoncent pas clairement en début d'année le montant des frais y compris celui des voyages. Sortir plusieurs centaines d'euros pour la fin du mois, multiplié par le nombre d'enfants qui composent la famille peut peser très lourd dans le budget.

### ***Comment lutter contre des risques dérives et le manque de transparence pour protéger au mieux les familles ?***

Afin de combattre de telles pratiques et réduire les frais scolaires en général, l'administration de Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire, a entrepris en 2011 un relevé des plaintes et des suites qui y sont réservées, un sondage sur les frais scolaires et une enquête sur l'existence éventuelle de fonds de solidarité, de mécanismes d'achats groupés organisés par les associations de parents ou de toute initiative locale visant à réduire le coût scolaire à charge des familles. :

« Ce sondage a mis en évidence le dynamisme des équipes éducatives et des parents d'élèves qui organisent tout au long de l'année une série d'activités afin de réaliser des projets sans devoir solliciter les parents. Je pense aux voyages scolaires, aux classes vertes ou aux classes de mer dont nous avons déjà parlé ici. Cette enquête a souligné le non-respect par certains de l'obligation de communiquer l'estimation des frais aux parents en début d'année. [...] Certains frais sont parfois qualifiés d'obligatoires alors qu'ils sont facultatifs. Après ce sondage, j'ai décidé de veiller à assurer aux parents une meilleure information et de faire procéder à des contrôles systématiques du respect de la réglementation. Le décret «Missions » ne doit pas être mis en cause mais il faut collaborer avec les parents en leur donnant une information correcte. [...] Des recommandations ont alors été formulées à l'intention des autorités politiques, des directions d'écoles, des enseignants et des associations de parents d'élèves car le principe de solidarité et de gratuité nous concerne tous. »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Commission de l'Education du Parlement de la Communauté française. Op. cit.

Début 2012, la ministre a rencontré l'UFAPEC et la FAPEO afin de lutter au mieux contre les abus en la matière. Pour une école démocratique, l'UFAPEC y a rappelé, outre ce qui vient d'être dit, la nécessité pour l'école d'une communication claire sur les frais en début d'année, d'une facturation des frais, d'une possibilité d'échelonner les paiements et de participer à un système d'épargne pour les voyages.

Le 20 février 2013, la Ministre a annoncé un décret sur les frais scolaires et notamment les voyages. Ce décret prévoit également un contrôle par l'inspection sur le terrain.<sup>1</sup> Suite à son enquête, la Ligue des familles propose un plafond pour les voyages scolaires sans avoir donné de montant précis. Nous rejoignons la Ministre quant à l'effet pervers que cela pourrait engendrer : certaines écoles qui organisent des voyages moins chers pourraient facturer au prix plafond comme c'est déjà le cas pour les frais de photocopies.<sup>2</sup>

Plutôt qu'un plafond par voyage, il serait plus intéressant de réfléchir à une enveloppe par année ou degré comme certaines écoles le pratiquent déjà. Cela permet de ne pas laisser plus de souplesse dans l'organisation.

Par contre, ce plafond pourrait conduire les enseignants, non pas comme le dit la Ministre<sup>3</sup> à se décourager, mais à reconsidérer l'objectif d'un voyage scolaire : offrir au groupe c'est-à-dire à un maximum d'élèves une opportunité aux niveaux social, culturel, éducatif et pédagogique.

### ***Les voyages parascolaires sont-ils accessibles financièrement et à quelles conditions ?***

Les voyages parascolaires, comme habituellement les voyages de rhéto, sont des voyages organisés hors du temps scolaire et relevant d'une organisation privée mais en lien étroit avec l'école et l'intégration de l'élève dans la vie de l'école. Ces voyages ne sont pas soumis à la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne nécessitent pas une autorisation de l'administration. Cela explique les dérives et surenchères qui existent dans certaines écoles. Citons entre autres exemples un voyage au Sénégal, formule « plage » à 1300 €, un voyage en 4X4 dans le désert à 1200 €, etc... Chaque année, des parents, des associations de parents, des enseignants dénoncent ces pratiques. Parfois cela suffit à remettre en question le projet. .

*Dans notre école, les rhéto voulaient partir en croisière en Egypte. Le prix du voyage revenait à 1500 € et il n'y avait même pas de visites culturelles prévues. Avec l'association de parents, nous nous sommes opposés au projet et avons interpellé l'école. Non seulement ce voyage était très cher pour certaines familles mais en plus, l'AP considérait que c'étaient des envies démesurées pour un voyage de rhéto. Un autre voyage plus accessible a été organisé.*

Une présidente d'association de parents

De nombreux parents considèrent que ces voyages sont trop coûteux pour le budget de familial, pour le programme proposé et/ou tout simplement pour un voyage de fin d'humanités : « A 18 ans, on ne fait pas un voyage de ce prix-là ».

---

<sup>1</sup> RTBF.be Info, 20/02/2013 - [http://www.rtbf.be/info/societe/detail\\_marie-dominique-simonet-veut-mieux-controler-les-frais-scolaires?id=7931092&hkey=e3a44aa68e3a320937d940605ea032d3](http://www.rtbf.be/info/societe/detail_marie-dominique-simonet-veut-mieux-controler-les-frais-scolaires?id=7931092&hkey=e3a44aa68e3a320937d940605ea032d3)

<sup>2</sup> Op. cit.

<sup>3</sup> Op. cit.



### **Objectifs d'un voyage parascolaire**

Ceci nous amène à nous interroger sur l'objectif d'un voyage parascolaire. Dans la mesure où les voyages parascolaires sont en lien étroit avec l'école et l'intégration de l'élève dans l'école ou dans sa classe, l'objectif d'un voyage parascolaire n'est-il pas, à l'exemple des voyages scolaires obligatoires, d'offrir à un maximum d'élèves une opportunité aux niveaux social, culturel, éducatif et pédagogique ? L'essentiel est-il de partager une expérience enrichissante et forte pour le groupe et donc pour un maximum d'élèves ou de suivre les effets de mode et de s'offrir un voyage hors du commun ? L'essentiel d'un voyage parascolaire est-il le bien-être individuel de l'élève ou le bien-être collectif du groupe ?

Il semble que la réponse aille de soi. Il ne s'agit pas ici de l'organisation d'un voyage par une bande de copains, chapeauté d'adultes. Il s'agit bien d'un voyage organisé au sein de l'école pour tous les élèves d'une classe ou d'un degré.

Dès lors une école dont l'objectif est, rappelons-le, de « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures » ne peut cautionner de telles pratiques en son sein. Il en va de la responsabilité de tous les acteurs de l'école : non seulement de l'enseignant organisateur mais aussi du Pouvoir organisateur, de la direction, de l'équipe éducative et de l'ensemble des parents. Le Conseil de Participation est un lieu tout indiqué pour traiter de cette problématique. Plus encore, le projet d'établissement de l'école auquel les parents vont adhérer lors de l'inscription de leur enfant doit se positionner clairement sur le sujet.

## ***Pistes et conclusion***

En conclusion, dans leur grande majorité, les voyages scolaires sont trop chers pour les familles.

De nombreuses écoles les rendent accessibles grâce à une prise en charge d'une partie des frais par l'école ou l'association de parents et grâce à une série de bonnes pratiques comme un système de mutualisation, une épargne, une caisse de solidarité, etc. Pour les écoles à encadrement différencié, des subsides supplémentaires voire une aide directe du CPAS permettent aux élèves de partir.

Des risques de dérives et de surenchère sont toujours possibles et à cette fin, l'UFAPEC rejoint et soutient la Ministre de l'enseignement dans son exigence d'un maximum de transparence, de facturation et d'échelonnement des frais réclamé aux familles. Nous prôtons encore un système de mutualisation des voyages. Dans ce sens, le décret réglementant les frais scolaires est plus que nécessaire et attendu avec impatience par les familles !

Quand on veut, on peut ! Organiser des voyages à la fois accessibles et intéressants, c'est possible. Certaines écoles ont depuis longtemps réfléchi et fait des choix pour mettre en place des voyages à la fois accessibles et intéressants comme l'école Pie X à Châtelineau : « Au Collège Pie X de Châtelineau, toute l'attention des autorités se porte sur le coût des activités. Objectif: que les familles puissent payer et que tous les élèves puissent prendre part aux activités un peu exceptionnelles. » Environ 530 élèves fréquentent cet établissement secondaire d'enseignement technique et professionnel et d'enseignement général, situé dans le zoning industriel de Charleroi. [...] Des envies grandissantes : « Depuis environ cinq ans, on assiste à une véritable inflation des propositions de voyages, rapporte Philippe Van Malder, coordinateur pédagogique depuis douze ans dans l'école. A tel point que nous avons dû mettre le holà. Concrètement, il a fallu refréner l'enthousiasme des enseignants et limiter les projets à un voyage maximum par an. De la 1<sup>ère</sup> secondaire à la 5<sup>e</sup>, il ne doit pas dépasser 100-150€. Et en rhéto, pour le voyage de fin d'études, il peut monter jusqu'à 250 ou 300€.» Et, là aussi, toutes les facilités sont accordées pour payer en plusieurs fois. « Les enseignants font partie du conseil de direction et ceux qui ont un projet sont invités à le présenter avant fin septembre, de façon à ne pas prendre les familles par surprise. » Les activités payantes sont facultatives, mais les responsables sont conscients de la pression morale qui pèse sur les parents. Sur chaque facture figure donc la mention: « Les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la participation. » Ce qui sous-entend que la solidarité jouera. Mais très discrètement. « D'une part, pour ne pas montrer du doigt celui qui ne paie pas. Et, de l'autre, pour ne pas en arriver à un système où plus personne ne voudra payer! », commente encore le coordinateur. « Notre école n'existerait pas sans les jeunes des familles populaires du zoning, ajoute-t-il enfin. Certes, nos subsides de fonctionnement ont un peu augmenté grâce au refinancement, mais la charge d'entretien du bâtiment est énorme, insiste l'économiste. On ne peut donc pas tout prendre sur le budget de l'école. Mais on n'a pas le choix: nous devons pratiquer des prix démocratiques pour aider les gens à payer. »<sup>1</sup>

Il en va de même pour les voyages parascolaires comme les voyages de rhéto, qui bien que, relevant d'une organisation privée, sont en lien étroit avec l'école et visent l'intégration de l'élève. Or, chaque année, la surenchère est manifeste et dénoncée par de nombreux parents. L'UFAPEC en appelle à la responsabilité des écoles et de tous ses acteurs pour mettre fin à de tels abus qui relèvent d'une approche consumériste et contre-éducative. Pas

---

<sup>1</sup> La Libre Belgique, « On n'a pas le choix », dit l'économiste. 26/01/2006.

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/264848/on-n-a-pas-le-choix-dit-l-economiste.html>

besoin de sensationnel mais de sens...Les voyages parascolaires doivent être accessibles à un maximum à prix démocratique, l'objectif étant de partager une expérience enrichissante et forte pour le groupe.

En d'autres termes, pour reprendre les propos de Marie-Dominique Simonet, que nous étendons aux voyages parascolaires, « tout doit être mis en place dans l'enseignement obligatoire pour que les voyages soient vecteur d'intégration et de solidarité et non pas d'exclusion et d'individualisme. »<sup>1</sup>

Désireux d'en savoir plus ?

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique

---

<sup>1</sup> Commission de l'Éducation du parlement de la Communauté française. 17 janvier 2012